



**PROCESSUS DE GESTION ET DE CONTRACTION
DE LA DETTE EN AFRIQUE
cas du TOGO**

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1. EVOLUTION DE LA DETTE | 5 |
| 1.1 LA PERIODE DE 1994 à 2009 | 5 |
| 1.2 LA PERIODE DE 2010 à 2015 | 8 |
| 1.2.1 Structure de la dette extérieure au 31/12/2015..... | 10 |
| 1.2.2 Structure de la dette intérieure au 31/12/2015 | 11 |
| 1.2.3 Structure de la dette intérieure au 31/12/2015 | 12 |
| 1.3 LES TIRAGES AU 31-12-2015 | 13 |
| 1.4 PERIODE 2016 à nos jours | 14 |
| 1.5 LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC) | 16 |
| 1.6 ANALYSE GENERAL DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE | 16 |
| 2. CADRE D'EMPRUNT ET DE GESTION DE LA DETTE | 18 |
| 2.1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES OPERATIONS DE GESTION DE LA DETTE DU TOGO | 18 |
| 2.2 CAS PRATIQUE DE GESTION DE LA DETTE : PROJET PADAT | 22 |
| 2.3 NOUVELLE APPROCHE D'ENDETTEMENT | 25 |
| 2.4 APURER SA DETTE INTERNE | 25 |
| 3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 27 |

SIGLES

| | |
|--------|---|
| APE | Accord de Partenariat Economique |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BADEA | Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| BM | Banque Mondiale |
| BEI | Banque Européenne d'Investissement |
| BIsD | Banque Islamique de Développement |
| BOAD | Banque Ouest-Africaine de Développement |
| CBAO | Eastern Africa Banking Company |
| CEDEAO | Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CNADI | Commission Nationale d'Apurement de la Dette Intérieure |
| CNDP | Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique |
| CPIA | Country Policy and Institutional Assessment |
| CRT | Caisse de Retraite du Togo |
| DSA | Analyse du degré de soutenabilité de la dette |
| DSRP | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| DDP | Direction de la Dette Publique |
| DGTCP | Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique |
| EPCA | Aide d'urgence post-conflit |
| FAD | Fonds Africain de Développement |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FCFA | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| FEGECE | Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FODI | Fonds de l'OPEP pour le Développement International |
| FSAP | Programme d'Evaluation du Secteur Financier |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FRPC | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance |
| FSF | Mécanisme en faveur des États fragiles (BAD) |
| GFP | Gestion des Finances Publiques |
| IADM | Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale |
| IDA | Association Internationale de Développement |
| ITIE | Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives |
| MEFPD | Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| PEMFAR | Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière |
| PFR | Pays à Faible Revenu |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PND | Plan National de Développement |
| PPTE | Pays Pauvres Très Endettés |
| SFG | Statistiques Financières du Gouvernement |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| VAN | Valeur Actuelle Nette |

INTRODUCTION

Après les indépendances dans les années 1960, le contexte économique de l'ensemble des pays pauvres très endettés (PPTE), en général et du Togo en particulier, a été marqué par un endettement sans précédent. La crise de la dette dans les pays en développement continue de faire la une des journaux à travers le monde. Elle est considérée comme étant l'un des facteurs retardant le développement économique des pays pauvres.

Le contexte économique international a joué un rôle prépondérant dans l'aggravation de la crise : fluctuation des taux de change, baisse du prix des matières premières, détérioration des termes de l'échange, hausse des taux d'intérêt et réduction des prêts concessionnels. En outre, cette crise est imputable aux politiques internes : mauvaise gestion de la dette publique, mauvaise allocation des ressources et absence de discipline financière rigoureuse.

Au milieu des années 1990, les mécanismes d'allègement de la dette (le plan Brady et les menus d'options combinant réduction et refinancement de la dette) et l'ensemble des mesures visant à réduire les besoins d'emprunt n'étaient pas suffisants pour ramener l'endettement à un niveau tolérable. En 1996, les institutions de Bretton Woods (FMI et BM) ont lancé conjointement une initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) afin de proposer une solution durable à leurs problèmes d'endettement.

Entre 2015–2016, l'état s'est largement endetté pour financer l'investissement. La dette est passée de 73,3% du PIB en 2015 à 79,2% en 2016, dépassant le seuil de 70% fixé par l'union économique et monétaire ouest-africaine. Elle est suivie dans le cadre de la facilité élargie de crédit 2017–2019 (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) afin d'être ramenée à 69,9 % en 2019. Pour ce faire, l'État s'est engagé dans une politique de diminution des investissements publics, qui devrait réduire le déficit budgétaire de 9,8 % en 2016 à 4,7 % du PIB en 2019. Le déficit du compte courant extérieur devrait s'améliorer de 9,7 % en 2016 à 6,8 % en 2019 grâce à la réduction des importations de l'État. L'inflation devrait avoisiner zéro (-0,3 %) en 2017. Combinée à une forte appréciation du franc CFA, elle devrait avoir un impact négatif sur les exportations. La Banque centrale poursuit donc une politique monétaire accommodante en fixant le taux d'intérêt directeur en dessous de 3 %.

Notre travail s'articulera sur deux points à savoir:

- Evolution de la dette.
- Cadre de contraction de prêt et de gestion de la dette.

METHODOLOGIE

L'analyse des données statistiques se fonde sur des recherches classées et des recherches documentaires et s'étend sur la période de 2010 à 2015 puis de 2016 à nos jours. Elle consiste à :

- Un diagnostic de l'évolution de la dette publique
- Une analyse de la viabilité de la dette
- Une évaluation du cadre d'emprunt et de gestion de la dette publique.

Ce rapport se devra de chercher à comprendre par un examen sélectif des sujets dont la réalisation se trouve contrariée et de proposer des actions, soit réitérer ou modifier, soit nouvelles et innovantes, bien sûr inspirer du contexte actuel.

1. EVOLUTION DE LA DETTE

1.1 LA PERIODE DE 1994 A 2009

En 1994, suite à la dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier, l'encours de la dette est passé du simple au double (Au 1er janvier 1994, l'encours était de 349.4 milliards de F CFA et au 31 Décembre 1994 il se chiffrait à 707.5 milliards de F CFA). Comparé aux recettes d'exportations, le service avant rééchelonnement donne un ratio de 44,2 % tandis que celui du service après rééchelonnement fait 27 % alors que le seuil toléré est de 20 %. Dans cette proportion, le service de la dette constitue une lourde charge pour l'économie togolaise.

Malgré les exportations de matières premières minérales (phosphates) et de produit agricoles (coton, café et cacao), le pays va connaître une conjoncture économique et financière difficile. Au cours de la période 1994 à 2008, les ratios de la dette extérieure rapportée au PIB et de la dette publique au PIB sont passés respectivement de 116,38 % à 46,89 % et de 123,78 % à 79,19 %, dépassant ainsi les seuils tolérables (50%). Ceci s'explique par la naissance à côté de la dette extérieure, d'une dette intérieure grandissante depuis 1990 due à l'environnement socio-politique et économique.

L'encours déboursé de la dette extérieure du Togo a connu une hausse moyenne annuelle de 3,72% de 1995 à 1998. En effet, l'encours de la dette extérieure a atteint 818,1 milliards de F CFA (98,1% du PIB) en 1998 contre 710,1 milliards de F CFA (112,7 %) en 1995. Il représente 97% du PIB soit 853,5 milliards en 1999. La dette multilatérale représente 62,9% de l'encours en 1999. Aucun décaissement n'a été opéré par les créanciers bilatéraux en 1999. Le profil de la dette extérieure du Togo s'est cependant amélioré entre 1995 et 1999 en raison de la remise de dette et du rééchelonnement obtenu, notamment en 1995, en appui à la mise en œuvre du programme de redressement économique et financier (1994- 1997) et du fait que la politique du gouvernement visait à favoriser les prêts concessionnels et de longue durée. A l'issue des opérations de rachat de la dette commerciale en 1997, seul subsiste un encours résiduel d'environ 100 millions de FCFA envers une banque commerciale dont les statuts n'autorisent pas la participation aux opérations de rachat de la dette.

Le taux d'endettement extérieur s'améliore entre 1994 et 1999, passant de 129,7% du PIB à 97%. Le service de la dette extérieure est en réduction en moyenne annuel entre 1995 et 1999 se situant à 15,7% des exportations entre 1995 et 1999 contre 36,8% en 1994. La dette extérieure reste cependant préoccupante au regard des faiblesses des recettes internes. Compte tenu du fait que le pays n'a pas de programme avec le FMI, il n'a pas été éligible à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Toutefois, l'assouplissement des conditions d'éligibilité après la réunion du G7 à Cologne en juin 1999, la déclaration des Chefs d'Etat et de gouvernements africains de Libreville des 18 et 19 janvier 2000 sur l'agenda économique et social de l'Afrique et la reprise des réformes économiques soutenues par les institutions de Bretton Woods devraient faciliter l'admission du Togo à ce mécanisme en vue de dégager des ressources nécessaires pour la réduction de la pauvreté dans le pays.

L'endettement intérieur est estimé à 229 milliards de F CFA soit 27,45% du PIB en 1998. Il est constitué de 33% de dette commerciale envers le secteur privé et les sociétés d'Etat, 39% de dette financière envers principalement les banques et 28% d'engagement et risques (comptes des dépôts, avoirs bloqués dans les Comptes chèques postaux (CCP), contentieux et découverts BCEAO). Dans le cadre du Programme d'Ajustement et de Relance de l'Economie 1995-1998, une stratégie d'apurement de la dette intérieure avait été adoptée par le Gouvernement en 1997.

La mise en œuvre de cette stratégie avait permis de réduire l'encours de la dette publique intérieure de 36,04 milliards de F CFA en 1997. Toutefois, en raison de la tension sur la trésorerie de l'Etat à cause de la chute d'activité en 1998 et une mobilisation insuffisante des aides budgétaires extérieures, le pays a accumulé de nouveaux arriérés sur sa dette intérieure et extérieure en 1999. L'accélération des réformes économiques, notamment la privatisation des entreprises publiques et une forte mobilisation des recettes fiscales devraient permettre la reprise du paiement de la dette intérieure et faire face au service de la dette extérieure afin de relancer l'économie du pays.

En 2000, elle atteignait la barre de 1000 milliards soit 1043.03 milliards de Franc CFA en 2001. L'accroissement entre 1995 et 2001 est de 5.95%. Le maximum d'endettement que le Togo a connu à ce jour a été observé en 2002 soit une valeur de 1116.46 milliards de Franc CFA.

En mars 2004, la dette extérieure publique du Togo se montait à 833,1 milliards de Franc CFA soit 103,2 % de son PIB. En 2003, le service de cette dette représentait 149,3% des recettes budgétaires du pays !

Au 30 septembre 2003, les principaux créanciers du Togo se répartissaient ainsi : d'abord, la Banque Mondiale (AID), un acteur multilatéral, avec 380,3 milliards de franc CFA ; en deuxième position, la Suisse, principal acteur bilatéral, membre du Club de Paris, avec 74,75 milliards de Franc CFA ; ensuite seulement la France, avec 52,5 milliards de Franc CFA. Les relations financières privilégiées entre la Suisse et le Togo ont été formalisées dans les premières années de son indépendance.

En mars 2004, le stock de la dette extérieure du Togo s'élève à 834,5 millions de francs CFA, ce qui correspond à une augmentation de 1,64 milliards de Francs CFA en comparaison avec les données de fin 2003. L'augmentation du montant du stock de la dette extérieure, est essentiellement due à la dépréciation du Franc CFA par rapport aux principales devises dans lesquelles la dette extérieure est libellée.

D'après la plus récente Analyse du niveau d'endettement tolérable (DSA) effectuée conjointement par la Banque Mondiale et le FMI, la dette du secteur public du Togo était estimée à 1370 milliards de francs CFA à la fin de 2006, ce qui représentait 103 % du PIB du pays. Toujours selon cette analyse, sa dette extérieure se chiffre à 1,8 milliards de dollars ou 81 % de son PIB. La dette intérieure représente moins de 20 % de la dette totale du pays, la plus grande partie de cette dette prenant la forme d'emprunts auprès de sociétés d'État et de banques commerciales. Parmi ces obligations intérieures, 25 % sont des arriérés de paiement envers des fournisseurs.

Tableau 1 : Composition du stock de la dette extérieure à la fin de 2007, par groupe de créanciers.

| | Stock de dette, valeur nominale (1) | | Stock d'arriérés | | VAN de la dette avant allègement classique (1) | | VAN de la dette après allègement classique (1) (2) | |
|--|-------------------------------------|----------------------|------------------|----------------------|--|----------------------|--|----------------------|
| | Milliards CFA | Pourcentage du total | Milliards CFA | Pourcentage du total | Milliards CFA | Pourcentage du total | Milliards CFA | Pourcentage du total |
| Total | 1305 | 100.0 | 503 | 100.0 | 1066,4 | 100.0 | 833,7 | 100.0 |
| Dette multilatérale | 666 | 51.1 | 118 | 23.5 | 763,5 | 43.5 | 463,5 | 55.6 |
| IDA | 452 | 34.6 | 76,2 | 15.2 | 511.7 | 28.4 | 302,4 | 36.3 |
| FAfD | 88 | 6.7 | 11,6 | 2.3 | 53,4 | 5.0 | 53,4 | 6.4 |
| BOAD | 44,9 | 3.4 | - | - | 41,4 | 3.9 | 41,4 | 5.0 |
| Banque européenne d'investissement | 31 | 2.4 | 19,3 | 3.8 | 28,2 | 2.7 | 28,2 | 3.4 |
| Autres (3) | 50,4 | 3.9 | 10,9 | 2.2 | 37,9 | 3.6 | 37,9 | 4.6 |
| Dette bilatérale | 619,4 | 47.5 | 375,9 | 74.7 | 584,3 | 54.8 | 351,8 | 42.2 |
| Club de Paris : | 570 | 43.7 | 375,2 | 74.6 | 545,3 | 51.1 | 302,1 | 36.2 |
| Autres créanciers bilatéraux officiels : | 49,5 | 3.8 | 0,650 | 0.1 | 39,0 | 3.7 | 49,7 (4) | 6.0 |
| Créanciers commerciaux | 19,2 | 1.5 | 9,1 | 1.8 | 18,5 | 1.7 | 18,4 | 2.2 |

Sources : autorités togolaises ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

(1) Inclut les arriérés.

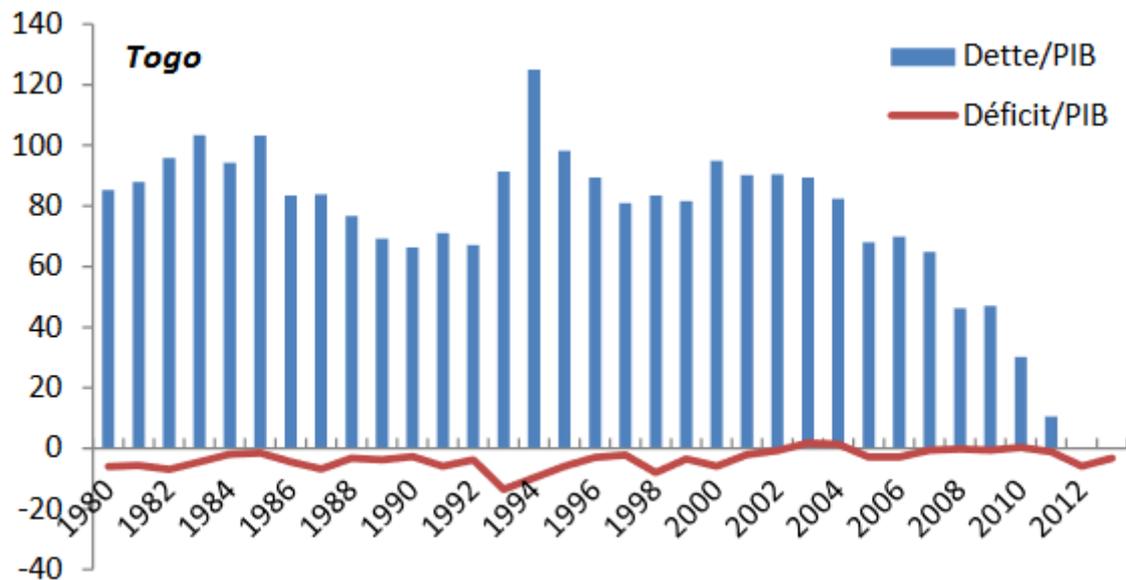
(2) Situation de base pour le calcul de l'allègement de dette PPTE ; suppose une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples fin décembre 2007 ; et des mesures comparables par les autres créanciers officiels bilatéraux et les créanciers commerciaux sur la dette admissible (antérieure à la date butoir et non-ODA).

(3) Les autres multilatéraux comprennent le FMI, la BIsD, la BADEA, le FECEGE, le FIDA et l'OFID. Le Togo n'a pas d'arriérés envers les trois premières entités.

(4) Les prêts qui ont été annulés par la Chine en 2007 ont été réintégrés dans l'encours de la dette fin 2007.

En 2008, la dette a connu un fléchissement (735.15 milliards de F CFA) grâce aux efforts de remboursement mis en œuvre par le gouvernement. L'encours de la dette publique du Togo est évalué à 1106,384 milliards de Francs CFA au 31 décembre 2008 et la dette extérieure s'élevait à environ 709,88 milliards de F CFA.

De 1995 à 2008, la hausse de la dette a été irrégulière et s'explique par la rupture de la coopération internationale avec certains bailleurs de fonds. Il se trouve néanmoins atténué par les efforts de remboursement consentis par le gouvernement, les annulations obtenues auprès des pays membres du Club de Paris et les remises substantielles qui lui ont été consenties par des pays amis.



*Source : Données issues du site de la BCEAO.

Graphique : Evolution de la dette extérieure et du PIB courant (1980-2012)

1.2 LA PERIODE DE 2010 A 2015

Suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) le 14 décembre 2010 le pays a bénéficié, au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM),

- Une annulation de 95% de sa dette envers les créanciers membres du Club de Paris, soit un montant de 308,4 milliards de FCFA
- Une annulation d'environ 357 milliards FCFA auprès de la Banque Mondiale et du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), contribuant ainsi à restaurer la solvabilité de l'Etat et la soutenabilité de l'endettement extérieur.

En effet, la dette publique extérieure qui s'élevait à 770,1 milliards FCFA en 2009 (soit 51,6% du PIB) est ramenée à 260,3 milliards FCFA en fin 2010 (soit 16,6% du PIB) selon le Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA) du Togo. Le taux d'endettement est passé de 84,5% en 2009 à 46,7% en 2010 pour atteindre 44,4% en 2011. Quant à l'apurement de la dette intérieure commerciale privée, elle est en bonne voie avec 71% de cette dette payée à fin décembre 2010, contribuant à soutenir la relance économique dans le secteur privé. En 2011, environ 14,7 milliards FCFA ont été réglés au titre de la dette intérieure.

En début de novembre 2016, suite à une mission du Fonds monétaire international (FMI) conduite par Cemile Sancak chef de division adjoint du Département Afrique en charge du Togo il ressort que « La dette est passée de 48,6% du PIB en 2011 à 75,4% en 2015 soit une augmentation de 5% au plafond de 70% fixé par la commission de l'UEMOA ». Selon cette dernière cette croissance est le fruit de la bonne volonté des dirigeants togolais afin

d'encourager une croissance inclusive. « Nous avons noté un bon engagement des autorités togolaises à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour une croissance inclusive soutenable. Le cadrage macroéconomique en moyen terme permet de faire avancer le pays ». Néanmoins elle avait invité les autorités togolaises à s'employer pour ramener la dette publique à un niveau raisonnable. Toutefois, estime le FMI, l'économie togolaise devrait enregistrer une croissance graduelle pour se situer à 5,6% à l'horizon 2021 (une prévision de 5,1% de croissance faite par le ministère de l'économie et des finances), tirant avantage de l'amélioration du réseau de transport et des gains de productivité dans le secteur agricole.

En décembre 2010, avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, le taux d'endettement du Togo est passé de 83,3% à 46,3% du PIB entre 2009 et 2012. Depuis lors, d'importants investissements dans les infrastructures de transport ont fait augmenter la dette publique de 58,4% du PIB en 2014 à 62,5% en 2015. Selon le FMI, l'encours de la dette publique totale est passé de 1 025 milliards FCFA fin 2013 à 1385 milliards FCFA fin 2015. L'analyse de la viabilité de la dette conduite par le FMI et la Banque Mondiale, publiée en octobre 2015, indique que le risque de surendettement du pays est élevé.

L'encours de la dette publique à fin décembre 2015 est évalué à 1385 milliards de FCFA contre 1166,86 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 18,69%. Il est composé de 56,38% de dette intérieure et de 43,62% de dette extérieure. Le ratio encours sur PIB est de 58,50% à fin 2015 contre 52,65% à fin 2014. Le détail est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 2: évolution de la dette publique de 2010 à 2015 (en milliards de FCFA)

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours Total | 740,51 | 831,67 | 907,86 | 1 025,46 | 1 166,86 | 1384,94 |
| PIB | 1571,34 | 1772,58 | 1974,01 | 2016,14 | 2216,23 | 2367,41 |
| Taux d'endettement global (%) | 47,13 | 46,92 | 45,99 | 50,86 | 52,65 | 58,50 |

Source : DDP/Direction de l'Economie (DE)

Le taux d'endettement sur la période 2010–2015 a connu une augmentation suite aux tirages sur les nouveaux engagements dans le cadre de l'exécution des projets de développement. Toutefois, ce taux est en deçà de la norme communautaire de 70% et s'explique par l'évolution du taux de croissance réel du PIB et d'un endettement prudent.

Durant ces six (6) dernières années, le stock de la dette extérieure a connu une évolution régulière à la hausse. Il est passé de 260,31 milliards de FCFA en 2010 à 604,18 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 28,48% (tableau 2). Cette évolution s'explique par l'effet combiné des remboursements envers les différents

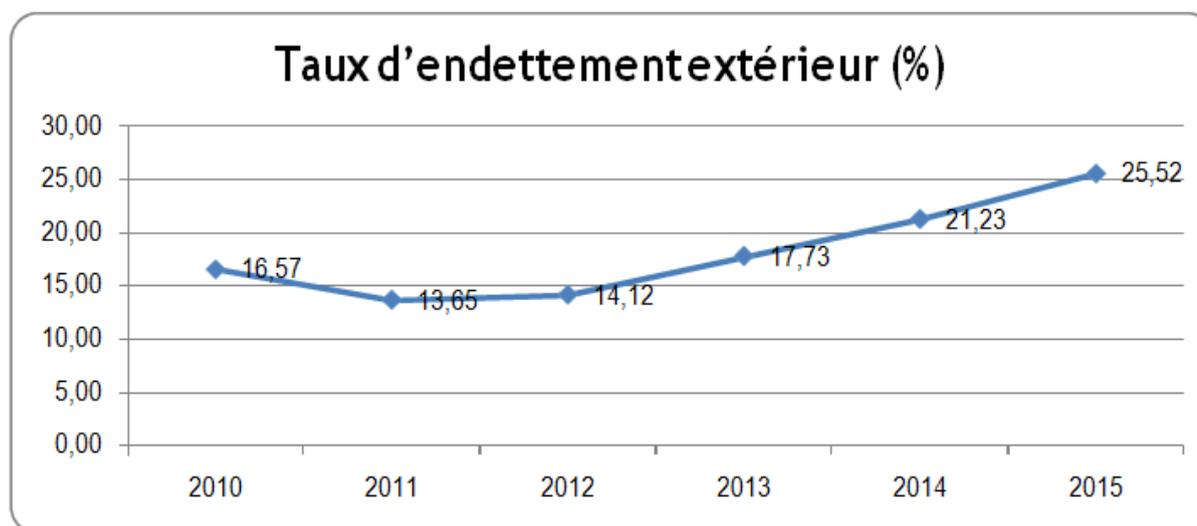
créanciers, des fluctuations des taux de change et des décaissements sur les nouveaux emprunts signés dans le cadre de la reconstruction des infrastructures de soutien à la croissance entamée depuis 2010.

Tableau 3: Evolution de l'encours de la dette extérieure (en milliards de FCFA)

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Encours extérieurs | 260,31 | 241,94 | 278,80 | 357,38 | 470,47 | 604,18 |
| Taux d'endettement extérieur (%) | 16,57 | 13,65 | 14,12 | 17,73 | 21,23 | 25,52 |

Source : DDP/DE

Le taux d'endettement extérieur est passé de 16,57% à 25,52% sur la période 2010 – 2015. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du taux d'endettement sur cette période.

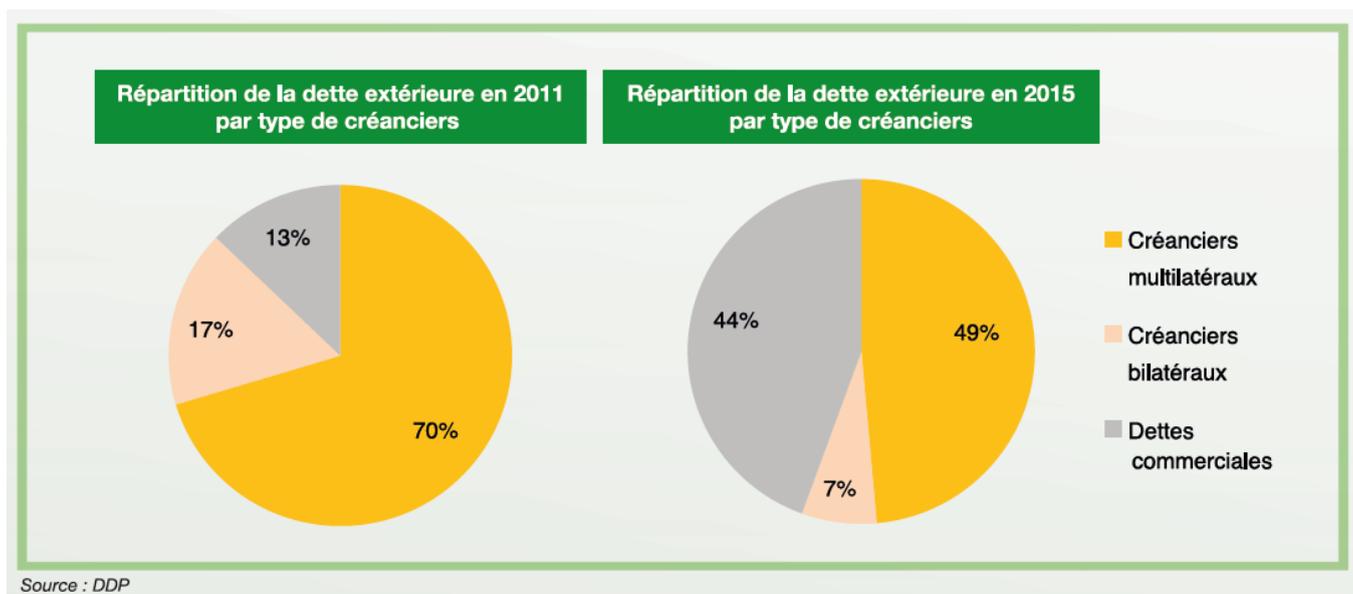


Source : DDP

1.2.1 STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE AU 31/12/2015

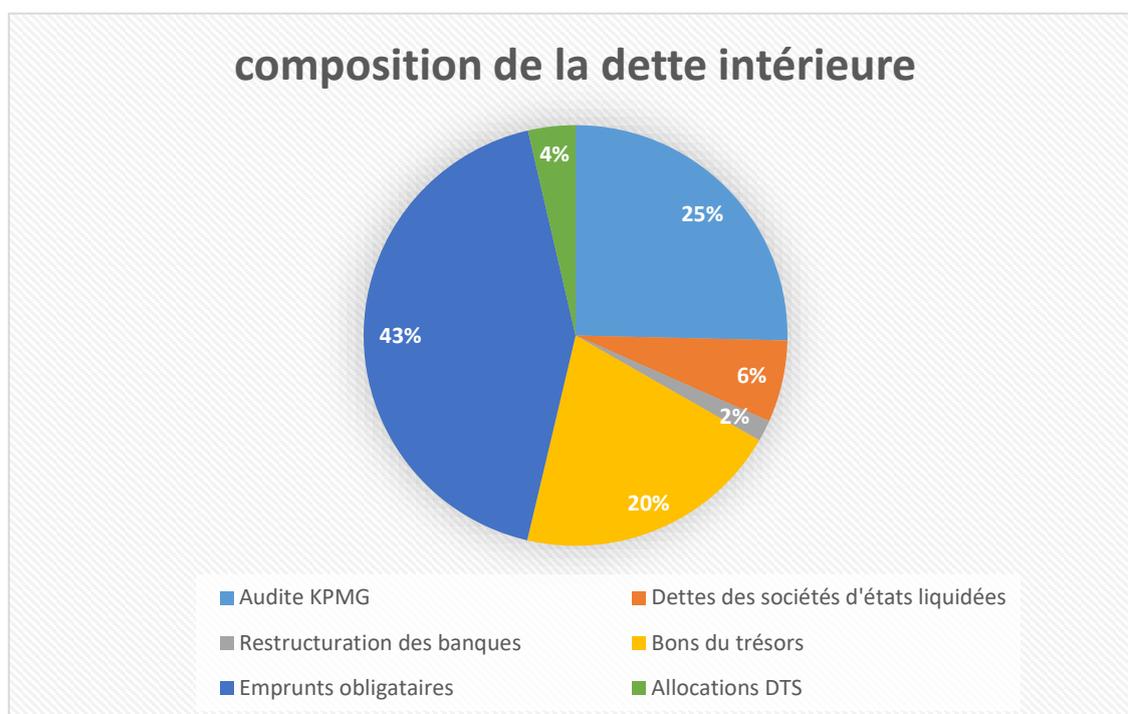
L'encours de la dette extérieure a connu une augmentation au cours de l'année 2015, passant de 470,47 milliards de FCFA à fin 2014 à 604,18 milliards de FCFA à fin 2015, soit une hausse de 28,48%. Cette variation est due notamment à l'effet conjugué des tirages sur les conventions déjà signées, des remboursements et des fluctuations de taux de changes des principales devises dans lesquelles sont libellés les prêts. Il est à noter que le portefeuille de la dette extérieure du Togo est composé en majorité de créances envers les multilatéraux, compte tenu des recommandations du FMI à ne contracter que des emprunts hautement concessionnels et du fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Graphique : stock de la dette extérieure par type de créanciers



1.2.2 STRUCTURE DE LA DETTE INTERIEURE AU 31/12/2015

Le stock de la dette intérieure est passé de 460,20 milliards de FCFA en 2010 à 780,76 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 69,66% sur la période sous revue. Il représente 32,98% du PIB à fin 2015.



Graphique : Composition de la dette intérieure au 31-12-2015

1.2.3 STRUCTURE DE LA DETTE INTERIEURE AU 31/12/2015

Le service annuel moyen est estimé à 25,96 milliards de FCFA sur la période 2010 - 2015. De 36,69 milliards de FCFA en 2010, le service de la dette extérieure a connu une baisse en 2011 pour se situer à 10,64 milliards de FCFA avant de connaître une augmentation sur le reste de la période pour atteindre 36.62 milliards de CFA en 2015.

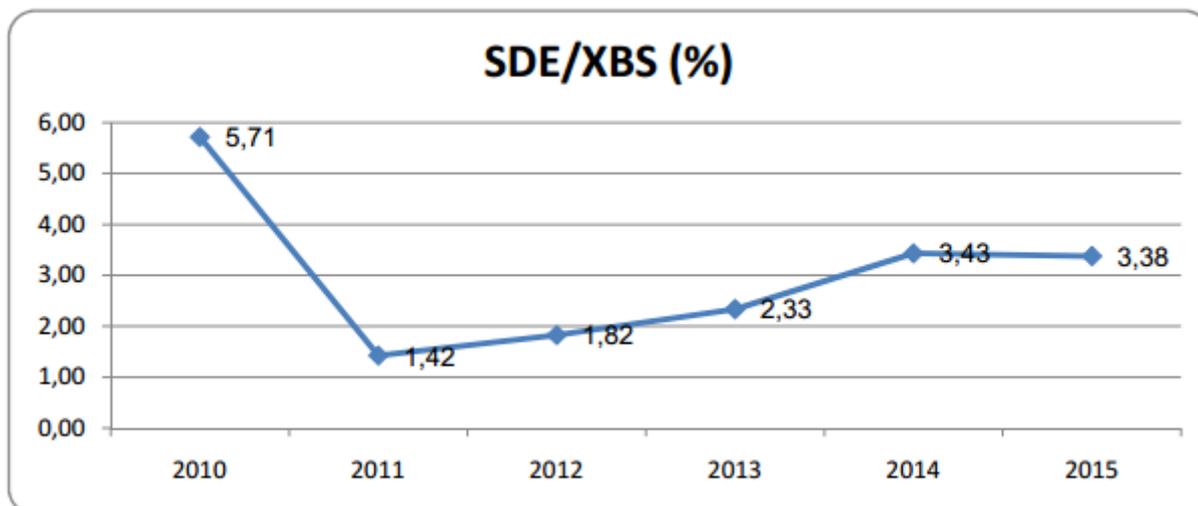
Tableau 3: évolution du service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------|--------|--------|---------|--------|---------|
| Service exigible y compris les arriérés | 36,69 | 10,64 | 16,80 | 24,81 | 30,20 | 36,62 |
| Montant payé | 17,28 | 6,44 | 16,80 | 24,81 | 30,20 | 36,62 |
| Montant Impayé | 19,41 | 4,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Tirages | 53,06 | 14,09 | 65,04 | 50,58 | 105,84 | 113,18 |
| Transferts nets | 16,37 | 3,45 | 48,24 | 25,77 | 75,64 | 76,56 |
| Exportations de B&S | 642,10 | 747,59 | 921,31 | 1062,68 | 880,00 | 1084,66 |
| SDE/XBS (%) | 5,71 | 1,42 | 1,82 | 2,33 | 3,43 | 3,38 |

Source: DDP/DE

Le ratio service de la dette extérieure exportations de biens et services suit une tendance haussière après une baisse entre 2010 et 2011 (5,71% à 1,42%). Le taux annuel moyen de ce ratio est de 3,02% sur la période sous revue, soit une marge de 11,98% par rapport à la norme internationale de 15%. Le graphique ci-après illustre l'évolution dudit ratio entre 2010 et 2015.

Graphique 3: évolution du ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations.



Source : DDP

Les devises générées par les exportations de biens et services permettent de couvrir les dépenses affectées au service de la dette extérieure. Suite à la reprise de la coopération en 2009 et de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010, les flux nets (différence entre les flux entrants et sortants) sont positifs et démontrent la volonté du Gouvernement de relancer la croissance économique du pays de façon forte et durable.

1.3 LES TIRAGES AU 31-12-2015

Le montant des tirages extérieurs effectués au cours de l'année 2015 et enregistré dans les livres de la Direction de la Dette Publique (DDP) à partir des avis de tirages reçus des créanciers se chiffre à 113,18 milliards de FCFA. Les partenaires bilatéraux ont décaissé 10,85 milliards de FCFA, les multilatéraux ont consenti un montant de 44,41 milliards de FCFA et les créanciers commerciaux ont déboursé un montant de 57,92 milliards de FCFA. Le détail est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Situation des tirages extérieurs (en milliards de FCFA)

| CREANCIERS | Montants |
|----------------------|-----------------|
| COMMERCIAUX | 57,92 |
| EXIMBANK CHINE | 43,01 |
| EXIMBANK INDE | 4,58 |
| FNB BANK UK | 7,37 |
| KBC BANK | 2,96 |
| BILATERAUX | 10,85 |
| BELGIQUE | 5,83 |
| FONDS KOWEITIEN | 5,02 |
| MULTILATERAUX | 44,41 |
| BADEA | 0,60 |
| BID | 0,90 |
| BIDC | 0,82 |
| BOAD | 40,26 |
| IDA | 0,84 |
| OPEC | 0,98 |
| TOTAL | 113,18 |

Source : DDP

1.4 PERIODE 2016 A NOS JOURS

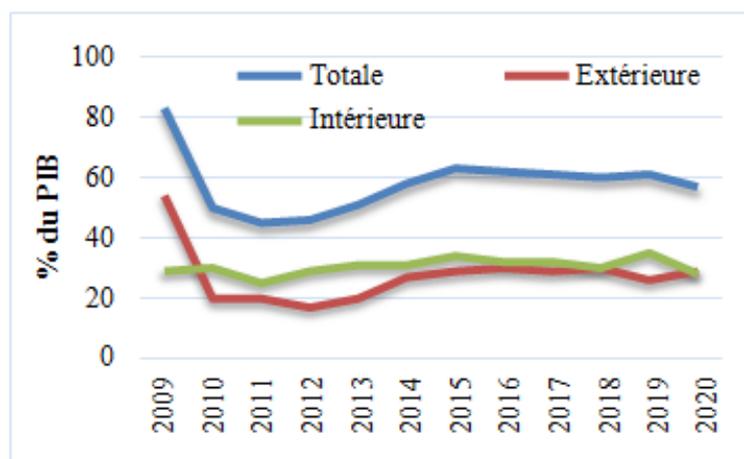
Avec la prolongation du mécanisme élargi de crédit du FMI approuvé en mai 2017 pour restaurer la viabilité des finances publiques tout en préservant les secteurs sociaux, le gouvernement a engagé un programme d'assainissement budgétaire qui a permis de ramener le ratio dette publique / PIB d'un niveau record de 81,6% en 2016 à 74,1 % en 2018. Le déficit budgétaire, qui était à 9,6 % du PIB en 2016, s'est amélioré, pour atteindre 3,1 % en 2018.

À 73,0% du PIB, la dette publique du Togo reste la plus importante des pays de l'UEMOA en 2017, à près de 30 points au-dessus de la moyenne régionale (44,1% du PIB en 2017), mais elle s'est inscrite en baisse de 8,6 points par rapport à 2016 (81.6% du PIB).

Le Togo ayant bénéficié d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE-IADM, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État étant tombée de 51,6 % du PIB en 2009 à 16,6 % du PIB fin 2010. Depuis, l'encours de la dette extérieure est resté faible, pour s'élever à 19,6 % du PIB en 2017. S'agissant de la dette totale, le dégagement d'un surplus primaire en 2017 a permis de maîtriser la dynamique de l'endettement et le risque de surendettement externe continue à être jugé modéré par le FMI. Cependant, l'analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque Mondiale en mai 2018 montre que les risques portent davantage sur la dette interne (elle représente 53,3 % du PIB en 2017 d'après la BCEAO, contre 19,6 % du PIB pour la dette extérieure), qui s'est fortement accru entre 2013 et 2016. Cette dernière est composée de titres de dette non concessionnelle émis sur le marché régional – bons et obligations du Trésor – et d'arriérés de paiement. L'évaluation du FMI a conclu à la présence d'un risque accru de surendettement public global, compte tenu des vulnérabilités de la dette intérieure et contrairement à ce qui est observé dans la plupart des pays de la sous-région.

La dette publique a augmenté considérablement entre 2010 et 2016, sous l'effet des investissements dans les infrastructures financées par des emprunts intérieurs et extérieurs. La dette publique totale a dépassé 80% du PIB en 2016, alors qu'elle s'élevait à 47% du PIB en 2010. L'un des facteurs clés de cette hausse a été un important recours au marché financier régional et au préfinancement des investissements. Entre 2013 et 2016, l'encours des titres publics sur le marché régional est passé de 15,2% à 28,8% du PIB, avec une utilisation croissante des bons et obligations du Trésor. Par ailleurs, l'encours des arriérés intérieurs, est resté relativement élevé au cours de cette période, avec un total de 334 milliards de FCFA (12,6% du PIB) à fin 2016.

Graphique: Ratio de la dette publique sur PIB (%)



Source : Base de données en ligne – FMI

1.5 LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en 2017 un nouvel accord triennal en faveur du Togo au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part du Togo, ou environ 241,5 millions de dollars américains) en appui aux réformes économiques et financières entreprises par le pays.

La décision du Conseil d'Administration permet un décaissement immédiat de 25,17 millions de DTS (environ 34,5 millions de dollars américains). Le reliquat sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

1.6 ANALYSE GÉNÉRAL DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

-Les Indicateurs de viabilité de la dette publique

Les seuils des indicateurs de soutenabilité de la dette extérieure obtenus à partir du «Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)» du Togo se présentent comme suit:

Tableau 5 : Seuils d'endettement extérieur en fonction du CPIA

| Note CPIA | Performance de politique générale |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 2,98 | Faible |
| Agrégats | Seuils d'endettement Extérieur |
| VA de la dette en % de : | |
| Exportations | 100 |
| PIB | 30 |
| Recettes | 200 |
| Service de la dette en % de : | |
| Exportations | 15 |
| Recettes | 18 |

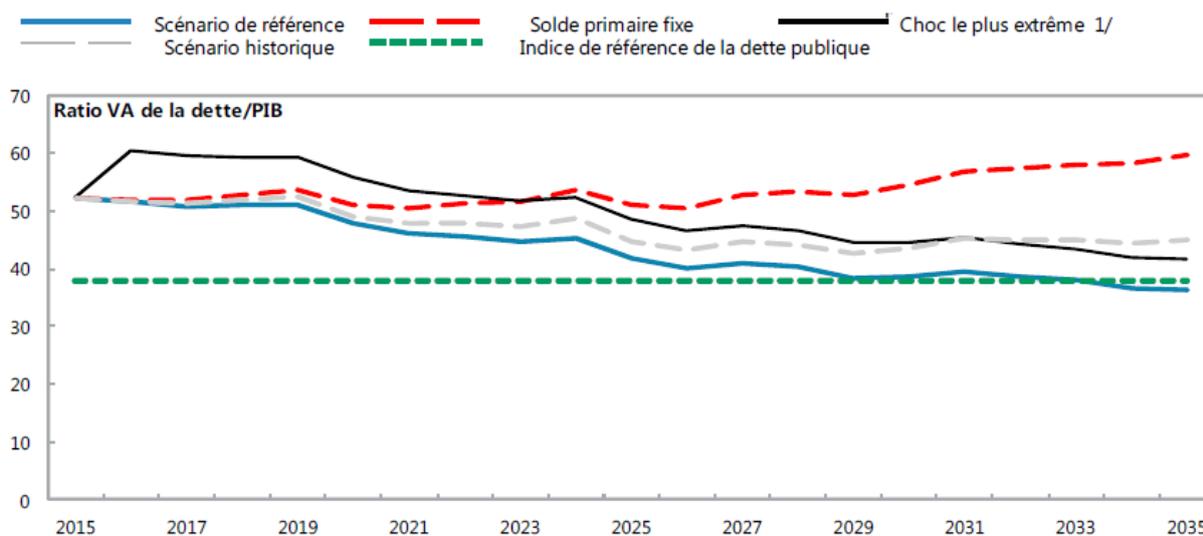
Source : DDP

La dette extérieure resterait viable sur la période 2015-2035 au regard des seuils indicatifs d'endettement. Les ratios de solvabilité et de liquidité restent en deçà des seuils de référence fixés à 70%. Sur la base de la dette existante et des nouveaux financements simulés et des hypothèses macroéconomiques retenues, les ratios de solvabilité (Valeur Actualisée de la dette rapportée au PIB (VA/PIB), Valeur Actualisée de la dette rapportée aux Exportations (VA/Exportations), Valeur Actualisée de la dette rapportée aux Recettes Budgétaires (VA/Recettes Budgétaires) sont en deçà des seuils indicatifs se situant en moyenne respectivement à 17,9% contre une norme

de 30% ; 44,4% contre une norme de 100% et 82,9% contre une norme de 200%. En effet, à court, moyen et long terme, le Togo est exposé à un risque faible d'insolvabilité.

Les ratios de liquidité (Service de la dette/Exportations, Service de la dette/Recettes budgétaires) sont également en deçà des seuils. Ils sont en moyenne respectivement de 3,8% contre une norme de 15% et de 7,1% contre une norme 18%. Les exportations et les recettes budgétaires permettront de couvrir le service de la dette extérieure dans les proportions requises. Les indicateurs de soutenabilité de la dette publique s'expliquent par la combinaison du déficit primaire et de la dynamique endogène. Dans le scénario de référence, le déficit se situe en moyenne à 4,6% du PIB sur la période de 2010-2015. Le taux de croissance sur la période 2010-2015 se situe en moyenne à 5,5% et est largement supérieur au taux d'intérêt moyen sur cette période (2,1%). Le taux d'endettement public reste en deçà de la norme communautaire dans le scénario de référence comme le montre le graphique ci-après.

Graphique : Evolution du taux d'endettement public dans le scénario de référence



Les résultats obtenus montrent que le pays ne s'expose pas à un risque de soutenabilité de la dette publique.

L'inclusion de la dette publique intérieure du Togo dans l'analyse souligne la vulnérabilité du scénario de référence et conduit à une évaluation de risque global élevé de surendettement s'agissant de la dette publique totale. Le poids de la dette intérieure du Togo s'explique par la récurrence de déficits élevés ces dernières années, par la reconnaissance de la dette de l'État liée à l'accumulation de passifs par des entreprises publiques déficitaires liquidées et par l'accumulation d'arriérés. La mauvaise gestion des finances publiques, notamment caractérisée par une capacité limitée de gestion de la dette, a contribué à cette évolution. La dette intérieure devrait continuer à diminuer progressivement après avoir atteint son niveau le plus élevé en 2016, à 61% du PIB. À la fin de cette période, le remboursement des arriérés ainsi que l'important rééquilibrage budgétaire devraient réduire

considérablement la dette intérieure et la dette totale contractée ou garantie par l'État. Ces mesures d'austérité accroît le fardeau de l'endettement public ce qui nous conduit à la conclusion que la dette publique élevée est un frein à la croissance.

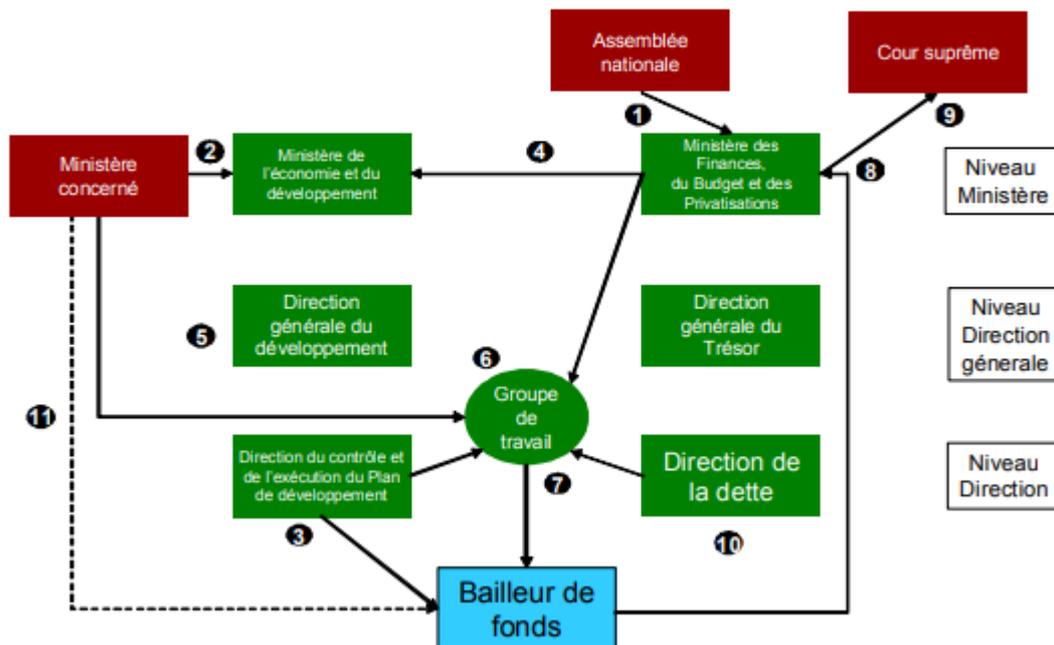
2. CADRE D'EMPRUNT ET DE GESTION DE LA DETTE

2.1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES OPERATIONS DE GESTION DE LA DETTE DU TOGO

La Direction de la dette (DD) a été créée en 2000 lorsque la responsabilité de la gestion de la dette a été transférée de la Société Nationale d'Investissement (SNI) à la Direction générale du Trésor. La DD est formée d'un directeur et de six membres du personnel et relève de la Direction générale du Trésor, au sein du ministère des Finances. La DD est chargée du paiement de la dette extérieure, des projections et des analyses. Elle est responsable de l'information relative à la dette intérieure, mais étant donné la nature des dettes domestiques (principalement des arriérés), elle est actuellement principalement informée par la Direction générale du Trésor. De plus, même si la DD participe à la signature et à l'exécution de nouveaux prêts, la responsabilité de ces tâches incombe au Service de développement économique du Ministère de l'Économie. Même si la responsabilité de l'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette doit habituellement incomber à un Comité de la Dette, la DD est le cadre institutionnel du Togo qui se rapprocherait d'un service de gestion de la dette.

Les figures 1 à 3 ci-dessous illustrent la structure organisationnelle des opérations de gestion de la dette du Togo au cours des trois étapes clés du cycle de vie d'un prêt : négociation et signature (Figure 1), mise en vigueur et tirages (Figure 2) et paiements du service de la dette (Figure 3). Ces schémas illustrent la nature complexe du cadre formel institutionnel qui est en place pour la gestion de la dette et qui mène probablement à l'abandon des procédures formelles au profit de canaux informels dans la pratique. De plus, tel qu'illustré à la Figure 2, la DD ne participe pas à la mise en vigueur des contrats de prêts. Cette situation, ajoutée à un manque de coordination avec le service en charge de cette tâche, engendre un manque d'information fiable et en temps opportun sur les sommes dues.

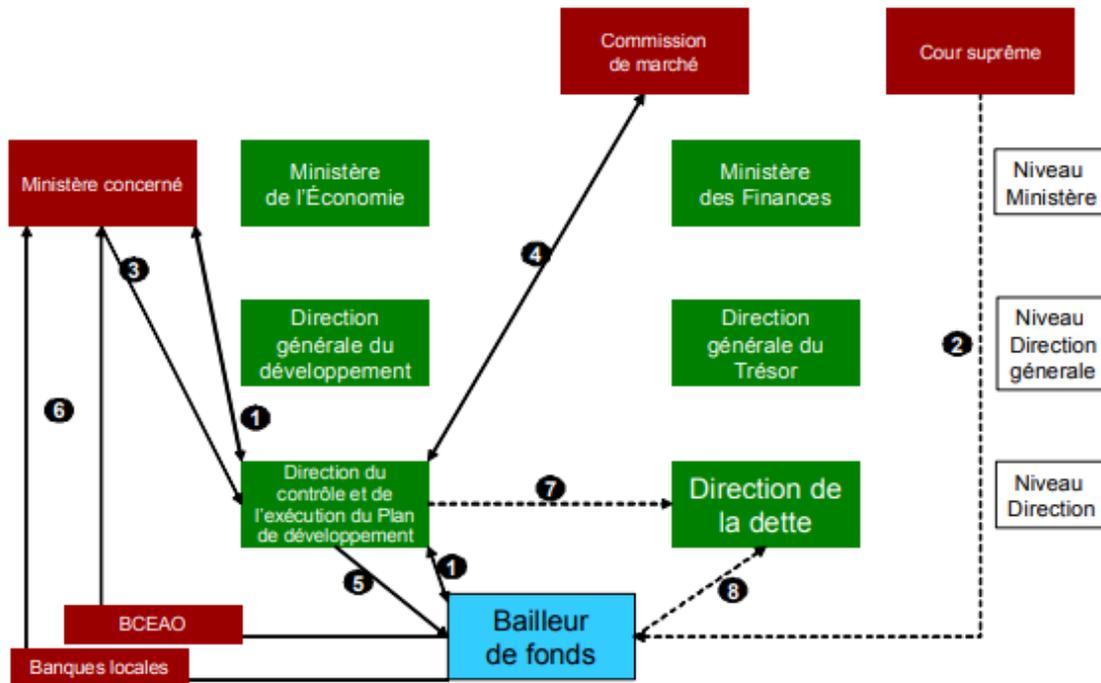
Figure 1 : négociation et signature



Source: Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA)

1. Par le biais de la Loi des Finances, l'Assemblée nationale délègue la responsabilité de souscrire de nouvelles dettes au Ministère des Finances.
2. Le Ministère concerné fait une demande de fonds auprès du Ministère de l'Économie.
3. Le Ministère de l'Économie, par le biais de la Direction du Contrôle et de l'Exécution du Plan de développement, analyse la demande de fonds et identifie des bailleurs /donateurs potentiels.
4. Le Ministère des Finances délègue officiellement l'autorité d'emprunter au ministère de l'Économie.
5. Le Ministère de l'Économie délègue à son tour, cette autorité à la Direction générale du Développement.
6. Un Groupe de Travail est mis en place, formé de représentants du ministère concerné, de la Direction du contrôle et de l'exécution du Plan de développement, de la Direction de la dette, ainsi que d'Avocats du Ministère des Finances.
7. Le Groupe de Travail négocie les conditions du prêt avec le bailleur de fonds.
8. Le Ministère des Finances signe le contrat de prêt en présence du Ministère de l'Économie.
9. La Cour Suprême se prononce pour confirmer ou infirmer que le prêt qui a été signé est conforme aux lois locales.
10. La Direction de la Dette saisit le prêt dans sa base de données.
11. À l'occasion, le Ministère concerné traite directement avec le bailleur de fonds.

Figure 2 : mise en vigueur et tirages

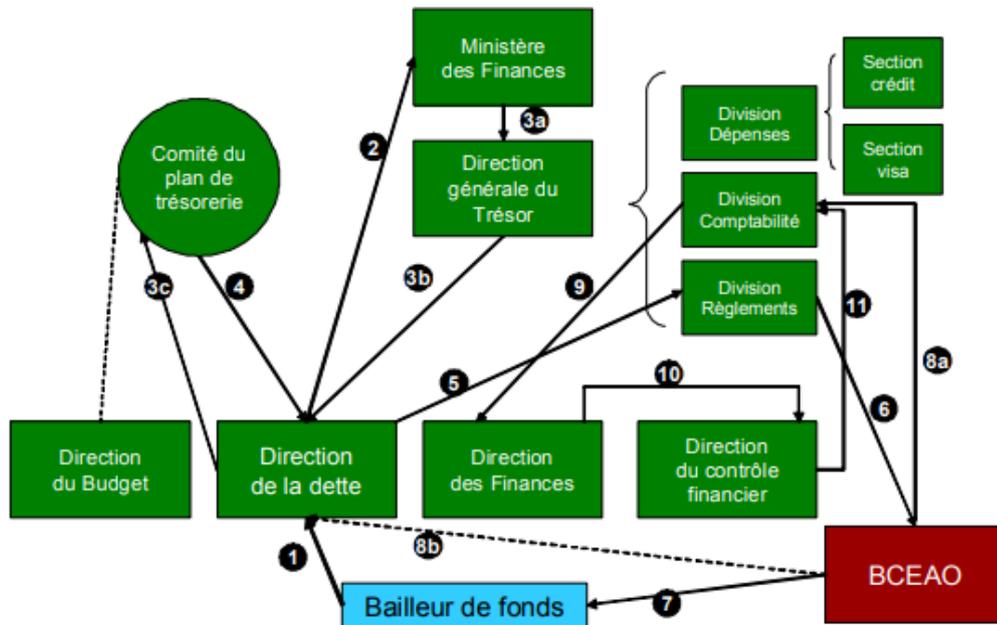


Source: Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA)

1. Le bailleur de fonds et la Direction du Contrôle et de l'Exécution du Plan de développement coordonnent les actions devant être effectuées avant les tirages en vertu du prêt (c'est-à-dire la mise en vigueur).
2. Dans certains cas, le bailleur de fonds demande qu'un avis juridique soit émis au préalable, stipulant que le processus d'emprunt a respecté les procédures appropriées en vertu des lois. Cet avis est émis par la Cour suprême.
3. Le Ministère concerné fait une demande de tirage auprès de la Direction du Contrôle et de l'Exécution du Plan de développement.
4. Si la dépense relative au tirage demandé excède une certaine somme, elle doit être approuvée par une Commission de de Passation des Marché qui est rattachée au Bureau du Président de la République.
5. Une fois la dépense approuvée, la Direction du contrôle et de l'exécution du Plan de développement soumet une demande de décaissement au bailleur de fonds.
6. Le bailleur de fonds met les fonds à la disposition du Ministère concerné (ou généralement, directement au fournisseur qui a fait approuver la dépense) par le biais de banques locales ou d'un compte auprès de la BCEAO.
7. Parfois, la Direction du Contrôle et de l'Exécution du Plan de développement fait part des tirages à la Direction de la dette avec retard.

8. Cependant, le plus souvent, la Direction de la dette apprend l'existence du tirage par le bailleur de fonds, souvent après un long délai. Après en avoir appris l'existence, la Direction de la Dette met à jour sa base de données.

Figure 3 : paiements du service de la dette



Source: Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA)

1. Le bailleur de fonds envoie un avis d'échéance à la Direction de la Dette.
2. La Direction de la Dette informe le Ministère des Finances des prochaines échéances.
3. Le Ministère des Finances classe les paiements de la dette par bailleurs de fonds selon leur activité auprès du gouvernement. Par le biais de la Direction Générale du Trésor, le Ministère des Finances ordonne à la Direction de la dette de préparer une demande de paiement pour les dettes auxquelles la priorité a été accordée. Cette demande sera soumise au Comité du Plan de Trésorerie.
4. Le Comité du Plan de Trésorerie approuve la demande de paiement et donne consigne à la Direction de la Dette de préparer le paiement de l'avis d'échéance.
5. Le paiement de l'avis d'échéance est envoyé à la Division Règlements de la Direction Générale du Trésor.
6. Le Trésorier-Payeur donne consigne à la BCEAO (Banque Centrale régionale) d'effectuer le paiement à partir d'un compte du Trésor Public.
7. La BCEAO effectue le paiement.
8. La BCEAO envoie deux avis de paiement : un à la Division Comptabilité de la Direction Générale du Trésor et, à des fins d'information seulement, un à la Direction de la Dette qui peut ainsi mettre à jour sa

base de données.

9. Étant donné que le paiement de la dette n'a pas été effectué par la chaîne habituelle d'approvisionnement, la Division Comptabilité envoie un manifeste de régularisation à la Direction des Finances.
10. La Direction des Finances approuve le manifeste et l'envoie à la Direction du Contrôle Financier.
11. Le manifeste approuvé revient ensuite à la Division Comptabilité.

Les opérations de gestion de la dette du Togo intéressent diverses entités, notamment le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la direction de l'Exécution et du Contrôle du Plan de Développement et les Ministères dépensiers bénéficiaires, et se caractérisent par des procédures formelles complexes qui ont été contournées par des canaux informels dans le passé. La Direction de la Dette (DD), qui fait partie de la Direction Générale du Trésor, est le principal service chargé de la gestion de la dette. Les responsabilités de la DD comprennent le maintien de la base de données de la dette extérieure, le suivi de la dette publique totale, la prévision du service de la dette extérieure et la préparation des factures de paiement de la dette extérieure.

La DD participe aussi à titre consultatif au processus de négociation et de formalisation des emprunts dans certains. D'importants décrets d'application font défaut au cadre juridique de la gestion de la dette, qui n'est pas toujours respecté dans la pratique. Des Ministres dépensiers ont, par exemple, négocié et signé des emprunts sans délégation formelle d'autorité. La mise en œuvre intégrale de la réglementation de l'UEMOA sur la gestion de la dette extérieure renforcerait substantiellement le cadre juridique du Togo et confierait clairement au MEF l'autorité d'entreprendre toutes les transactions relatives à la dette.

2.2 CAS PRATIQUE DE GESTION DE LA DETTE: PROJET PADAT

L'économie togolaise est basée essentiellement sur l'agriculture et l'exploitation des ressources minières. Le constat est que l'activité agricole nationale est caractérisée par un faible niveau technique et de taux d'équipement. L'autre caractéristique est qu'elle est une agriculture de subsistance.

Dès 2005, des efforts considérables sont réalisés dans le domaine agricole. Afin d'accélérer la croissance et endiguer la pauvreté et la famine sur tout le continent.

En 2003 à Maputo, les Chefs d'Etats africains ont adopté la déclaration dite déclaration de Maputo qui vise à relever le niveau d'investissement en consacrant 10% des dépenses budgétaires à la production agricole. Ainsi, le Togo à l'instar de 14 autres Etats de la sous-région a élaboré le programme intitulé Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

Le PNIASA vise à accroître les revenus des exploitants agricoles et à améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux, particulièrement les populations vulnérables les femmes et les jeunes. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du Togo.

Présentation

Le PNIASA compte 2 projets prioritaires:

- Le Projet d'Appui au Développement Agricole (PADAT)
- Le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA)

Le Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT) a été conçu dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Entré en vigueur le 22 décembre 2010, il y a plusieurs revues à mi-parcours du projet.

Le 31 décembre 2016, le PADAT est arrivé à terme des six années d'existence avec la clôture des financements (don FIDA, GAFSP, FEM) fixée au 30 juin 2017.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des petits producteurs agricoles de riz, maïs et manioc, ainsi qu'à travers la valorisation et la mise en marché des productions agricoles ciblées. Il s'agit notamment d'améliorer la production et la productivité des exploitations agricoles ciblées sur le riz, le maïs et le manioc ; d'améliorer la valorisation et la mise en marché des productions agricoles ciblées.

Financement

Le PADAT a été financé à hauteur de 81,80 millions de USD, l'équivalent de 40.900.000.000 FCFA, dont 13,15 millions de dollars US financés par le FIDA, 20 millions de dollars US par le GAFSP, 5,35 millions de dollars US par le FEM, 12,03 millions de dollars US par le Gouvernement du Togo et 1,39 millions de dollars US par les bénéficiaires ainsi que les financements des infrastructures par la BOAD et le BIDC qui sont respectivement de 15,09 millions de dollars US et de 6,57 millions de dollars US.

Execution, Utilisation, et Gestion du Projet PADAT

Le projet est organisé autour de trois composantes techniques et une coordination/ gestion qui sont : composante 1: appui à la production et à la productivité ; composante 2 : valorisation des produits ; et composante 3: coordination et gestion du projet et composante 4 : Adaptation de la production agricole aux changements climatiques (ADAPT). Il est attendu de l'exécution du PADAT que 370.000 petits producteurs cibles, exploitant au plus 3 ha, soient renforcés dans leur connaissance et technicité et améliorent leur production et leur rendement d'au moins 50%.

Composante 1: appui à la production et à la productivité

Par rapport à un objectif de 113700 personnes, le projet a touché 595.586 personnes, représentant 86744 ménages soit un taux de 161%, dépassant ainsi largement ses objectifs en matière de nombre de bénéficiaire cible. L'accroissement de rendement agricole pour près de 65% des petits producteurs bénéficiaires de l'opération Quick Start (QS), est estimé à 81% pour le maïs, et 19% pour le riz.

Composante 2: Valorisation des produits agricoles

Le projet a prévu la construction de 350 infrastructures, et de près de 1.200 équipements de transformation et 1.250 bâches. Ces objectifs ont été atteints à 100 % avec la mise à disposition d'infrastructures de stockage et équipements de transformation, dont 700 égreneuses de maïs, 150 batteuses-vanneuses de riz, 250 rappeuses et presses mécaniques, 100 décortiqueuses et 1.250 bâches. Ces investissements ont renforcé les dynamiques collectives. 193 magasins de stockage de capacité variant de 10 T à 250 T, 23 hangars de marché et 38 abris d'équipement ont été réceptionnés. Les études d'aménagement de 2.008 ha de bas-fonds ont été réalisées à 100%.

Composante 3: «Adaptation de la production agricole au changement climatique»

Des formations pour 7.490 petits producteurs sur le changement climatique et les mesures d'adaptation ont été menées, alors qu'il était prévu de toucher 5.000 cibles. Le projet a réalisé des renforcements institutionnels dans les domaines de la météorologie avec l'installation de 9 stations météorologiques et la dotation des matériels agrométéorologiques dans les 5 régions, l'installation de 154 kits d'irrigation, le reboisement de 868 hectares, la mise en défens de 163 hectares, la mise en place de 35 hectares de parc agro-forestiers, l'appui à 25 comités de gestion d'espaces boisés, la formation de 290 pépiniéristes, l'installation de 382 ruches et la formation de 180 apiculteurs, le forage de 6 puits pastoraux, le balisage et l'aménagement de 500 km de couloirs de transhumance, l'aménagement de 11 sites piscicoles dont une unité de recherche ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en matière de fertilisation biologique et de techniques sylvicoles.

Par rapport à l'achèvement du PADAT, le FIDA assure la durabilité des acquis du projet par l'accompagnement des bénéficiaires qui est nécessaire, considérant l'excellent niveau de la contrepartie nationale enregistré sur ce projet.

2.3 NOUVELLE APPROCHE D'ENDETTEMENT

Le gouvernement envisage un emprunt extérieur en euro, pour racheter la dette intérieure en vue de réduire le risque de refinancement sur les cinq (5) prochaines années. Le gouvernement togolais entrevoit de négocier un emprunt extérieur de maturité longue pour racheter la dette intérieure dont la maturité est relativement courte.

En effet, si la dette extérieure arrive à maturité dans 8,6 ans, la dette intérieure échoit dans 3,8 ans, selon les données officielles. De plus, l'encours de la dette arrivant à maturité dans un (1) an représenterait 11,7% du PIB. 18,3% de la dette intérieure devrait être remboursée totalement en 2019.

Face à la forte concentration des échéances au cours des cinq prochaines années, l'exécutif compte s'appuyer sur un emprunt international pour atténuer les pressions de refinancement qui s'annoncent en cascade. Pour le Ministère de l'Economie et des Finances, cette stratégie permettra d'alléger *« durablement le poids du service de la dette dans le budget en substituant une partie de la dette intérieure libellée en FCFA par une dette extérieure de maturité plus longue et à un taux plus bas »*.

Conscient que la manœuvre de reprofilage de la dette pourrait exposer le portefeuille au risque de taux de change, Lomé prévoit de mobiliser ce financement en euro. La devise européenne présente des garanties : une solidité avérée et une parité fixe avec le FCFA, la monnaie nationale. *« L'emprunt envisagé sera libellé en euros et donc n'aura pas d'incidence en termes de risque de taux de change sur le portefeuille de la dette »*, indiquent les autorités togolaises. Au Togo, la progression de l'économie a été significative au cours de ces derniers mois, après un passage à vide lié aux tensions politiques.

2.4 APURER SA DETTE INTERNE

Depuis plusieurs années, l'Etat a adopté une politique d'endettement mesuré en vue d'assurer la soutenabilité de la dette. Le gouvernement a décidé, dans le cadre de l'amélioration des performances économiques et de la diversification de l'économie, de mettre en œuvre un certain nombre de réformes dont l'objectif est de permettre un retour rapide et soutenu à la croissance.

Parmi les mesures d'amélioration, il y a le paiement de la dette domestique qui aura pour conséquence directe la relance de l'économie et la création d'emplois. Selon le Ministère de l'Economie et des Finances, le montant

global de réduction d'arriérés à la date du 30/11/2018 se chiffre à 55,073 milliards de FCFA. Ce montant concerne la dette commerciale intérieure.

STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PND (2018-2022)

Le gouvernement entend s'appuyer sur diverses stratégies de mobilisations de ressources pour faire face à cet important défi. Celles-ci sont relatives : à un meilleur recours aux systèmes de taxes nationales, à la mobilisation de l'épargne nationale, à la mobilisation des ressources des togolais de l'extérieur, au renforcement du Partenariat Public Privé, au renforcement du système bancaire, à l'amélioration des capacités d'absorption du pays, à l'application d'une nouvelle approche d'endettement et à la mise à contribution de la stratégie de sous-traitance. Pour chacune de ces mesures, le gouvernement entend s'organiser pour qu'elle contribue effectivement à booster le financement du PND.

. Tableau 5 : Tableau récapitulatif du financement du PND

| Montant en milliards de FCFA | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Total | Moyenne 2018-2022 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|
| Investissement public | 314,8 | 270,6 | 294,0 | 337,7 | 406,0 | 1623,1 | 324,6 |
| Financé sur ressources intérieures | 93,6 | 98,2 | 113,0 | 135,6 | 164,0 | 604,4 | 120,9 |
| Financé sur ressources extérieures | 221,2 | 172,4 | 181,0 | 202,1 | 241,9 | 1018,7 | 203,7 |
| Investissement privé | 367,4 | 468,4 | 577,7 | 717,3 | 868,3 | 2999,1 | 599,8 |
| Coût global du PND | 682,2 | 739,1 | 871,7 | 1055,0 | 1274,3 | 4622,2 | 924,4 |
| PIB courant | 2926,7 | 3138,1 | 3370,2 | 3619,3 | 3899,7 | | 3390,8 |

Source: Direction Générale des Etudes et analyses économiques, division de la prévision, mars 2018

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'atteinte du point d'achèvement, qui s'est traduite dans les faits par un allègement substantiel de la dette extérieure du Togo, impose à l'Etat un nouveau comportement afin de préserver la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la dette publique. Le gouvernement togolais s'est engagé dans les grands travaux qui nécessitent la mobilisation d'importantes ressources d'emprunts. Au vu des résultats analytiques et empiriques, la plupart des projets initiés auparavant n'ont pas permis le retour sur l'investissement afin de faire face au service de la dette.

Pour un bon suivi des actes d'endettement, il est créé un Comité National de Dette Publique (CNDP) dans chaque état membre de l'UEMOA. Le CNDP est chargé de formuler les stratégies d'endettement annuelles en cohérence avec le cadre macroéconomique et qui est annexé à la loi de finances. Le Togo s'est engagé dans ce processus depuis 2008. Il est également chargé d'étudier les conventions de prêts et donner son avis. Le présent rapport sur la dette publique a permis de présenter les principales évolutions de la dette togolaise sur différentes périodes, d'illustrer les nouvelles approches d'endettement et de faire une analyse générale de la viabilité de la dette.

Recommandations à l'endroit d'AFRODAD

Sur la base des résultats de cette étude AFRODAD doit recommander à l'Etat togolais :

- de former les membres du parlement sur leur rôle dans les emprunts afin qu'ils jouent efficacement leur rôle de surveillance sur les emprunts du gouvernement ;
- d'impliquer la société civile dans la gestion de la dette pour une bonne transparence ;
- de former et équiper la DD pour une bonne suivi et évaluation de la gestion de la dette ;
- d'investir l'argent emprunter dans des projets plus rentables pouvant relancer la croissance économique et réduire à pauvreté ;
- de mettre en place une commission indépendante d'analyse de projets afin d'éviter le gaspillage et les surfacturations.

Recommandations à l'endroit de l'état

- Formation des parlementaires
- Plus grande implication de la société civile
- Renforcement des capacités des dirigeants
- Optimisation des emprunts en matière de domaine d'investissement
- Mise en place d'un cadre légal de suivi et de contrôle des projets finances

Recommandations à l'endroit des bailleurs

- Implication dans le suivi et de contrôle des projets financés
- Exiger un rapport fréquent sur chacun des projets
- Former de toutes les parties impliquées et exiger un rapport des parties prenantes
- Exiger un rapport de synthèse à l'achèvement du projet financé



Published by :
AFRICAN FORUM AND NETWORK
ON DEBT AND DEVELOPMENT
31 Artkinson Drive, Hillside, Harare
+263 242 778531/6
afrodad@afrodad.co.zw